

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MAI 2008**

**Délibération
n° 2008.05.093**

**Zone industrielle de
NERSAC : annulation
de la délibération n°8
du 4 février 2005 -
Echange de terrains
appartenant à Mme
BARBEAU à NERSAC**

LE VINGT NEUF MAI DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mai 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Samuel CAZENAVE, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Abel MIGNE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Frédéric SARDIN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jacques DUBREUIL à Brigitte BAPTISTE

Excusé(s) :

François NEBOUT, Simon DEFORGE, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Véronique DAVY par Gérard DESAPHY, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**ZONE INDUSTRIELLE DE NERSAC : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°8 DU 4 FEVRIER
2005 - ECHANGE DE TERRAINS APPARTENANT A MME BARBEAU A NERSAC**

Par délibération n°8 du conseil communautaire du 4 février 2005, vous avez approuvé un échange de terrains, situés sur la commune de Nersac, avec Mme BARBEAU épouse LE FICHANT.

Cet échange était nécessaire dans le cadre de l'accompagnement d'une entreprise originaire de Puymoyen qui souhaitait se relocaliser dans la Zone Industrielle de Nersac.

Le projet de l'entreprise n'ayant pas abouti,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 mai 2008,

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n°8 du 4 février 2005.

D'ANNULER la convention d'échange afférente

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 juin 2008

Affiché le :

04 juin 2008